

DECRET N° 98-271 DU 6 JUILLET 1998

chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU,  
ministre des Mines, de l'énergie et de  
l'hydraulique de l'intérim du Président de  
la République pour compter du 06 juillet 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du  
gouvernement ;

**DECRETE :**

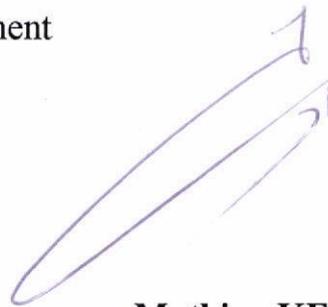
**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la  
République, chef de l'Etat, chef du Gouvernement, Monsieur Félix Essou  
DANSOU, ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique est  
chargé d'assurer son intérim dès le départ de la délégation présidentielle  
pour la République de Côte d'Ivoire.

**Article 2.**- Il est délégué à Monsieur Félix Essou DANSOU durant cette  
période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 juillet 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 18  
SGG 4 DC/PR 2 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-